

Vers une coordination paysanne au Sahel

Les organisations paysannes des sept pays du Sahel ont élaboré en avril leur charte commune. Reste maintenant à faire fonctionner cette coordination au niveau sous-régional et national pour faire vraiment entendre la voix des paysans.

Créé en 1973, le Comité Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss) assure la mise en œuvre d'actions en faveur du développement rural des pays concernés (Sénégal, Cap Vert, Gambie, Mali, Burkina, Niger et Tchad).

Depuis 1989, il organise, avec l'appui du Club du Sahel (regroupement de plusieurs agences d'aides), des rencontres régionales d'échanges et de concertation: gestion des terroirs à Ségou au Mali (1989), foncier et la décentralisation à Praia au Cap Vert (1994).

Dans la foulée de cette dernière rencontre, les responsables des organisations paysannes présentes ont souhaité poursuivre les efforts de concertation. Objectif: faire entendre leur point de vue dans le cadre du Cilss qui privilégie, avant tout, les échanges entre représentants des États sahéliens.

Le programme Padlos (Projet d'appui au développement local au Sahel) est alors mis en place par le Cilss pour accompagner les initiatives prises à la suite de la conférence de Praia. Avec trois champs d'action: la sécurisation foncière, la décentralisation et l'accompagnement à la structuration de la plate-forme paysanne.

Pendant trois jours en avril, des représentants paysans des sept pays ont tenu le forum constitutif de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel. Cette rencontre de Koudougou (Burkina) a été l'occasion d'élaborer et d'approuver la Charte et le règlement intérieur de cette "coordination souple". En effet, la plate-forme est pensée par ses promoteurs comme "un cadre de réflexion, de concertation et d'actions en vue de valoriser l'identité du paysan sahélien. Son ambition est la construction d'organisations locales, régionales, nationales et sous-régionales crédibles en vue d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire durable" ■

Denis Pesche

1. Siège situé au Cilss, BP 7049, Ouagadougou 03, Burkina Faso. La coordination (tournante) est assurée pendant six mois par le Burkinabé Naba Koanga Prosper Ouedraogo (Ucobam).

Charte de la plate-forme des organisations paysannes du Sahel (extraits)

"Nous productrices et producteurs ruraux des pays membres du Cilss ressentons de plus en plus de difficultés à faire face à nos besoins essentiels, du fait de la dégradation des conditions de production agricole.

La sécurité et l'autosuffisance alimentaire durable constituent dans ces conditions un enjeu majeur pour les producteurs. Les multiples entraves à l'intégration sous-régionale au plan des infrastructures, de la réglementation ont gêné le développement agricole, la solidarité, les échanges entre les producteurs. Elles ont été aussi un frein à la nécessaire volonté de promouvoir un avenir commun.

La synergie des efforts des organisations paysannes à travers la plate-forme s'avère comme une réponse pertinente pour maîtriser l'enjeu de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire durable. Sa mise en place, exigée par le contexte de grande interdépendance de nos économies et de notre environnement a été le fruit commun de notre volonté et de celle de nos États. En cela, elle constitue à la fois un espoir et un défi.

Un espoir dans la mesure où le devenir de notre sous-région requiert une implication véritable à tous les échelons de décision des producteurs, à travers des organisations représentatives. Un défi parce que nous sommes conscients que cette implication ne se décrète pas, et qu'elle passe par la consolidation d'organisations professionnelles viables. Celles-ci constituent les outils de notre participation à la vie économique et politique en assumant l'expression de nos points de vue et en présentant nos intérêts économiques et sociaux (...)

Il s'agit pour les organisations signataires de la présente charte de s'organiser afin de :

- Représenter les organisations paysannes au niveau national et sous-régional.
- Constituer un cadre d'échange d'expériences autour des politiques de développement.
- Constituer un cadre de formulation des politiques de développement tenant compte des points de vue des paysans.
- Constituer une force de lobbying (...)

L'objectif organisationnel est de mettre en place une coordination nationale qui sera le répondant de la plate-forme au niveau de chaque pays (...)

La plate-forme a pour mission de développer des activités qui soutiennent les formes structurelles et fonctionnelles de ses membres à travers notamment :

- Des ateliers de travail et d'échanges autour de thèmes précis suivis de propositions sur les stratégies et politiques de développement.
- Des ateliers spécifiques de formation des leaders afin de développer d'une part leur capacité de formulation d'alternatives tenant compte des préoccupations des paysans et d'autre part leur aptitude à négocier.
- Des activités de publication, de diffusion en information, éducation et communication à l'intention des paysans essentiellement.

L'objectif de l'autopromotion commande aux membres de la plate-forme de compter avant tout sur leur propres capacités à prendre en charge les coûts de fonctionnement de leurs structures et le financement de leurs activités. Pour ce faire, il est institué des droits d'adhésion et de cotisations annuelles (500 000 Fcfa par pays). L'appui des partenaires devra être conçu et sollicité seulement comme complément des ressources propres (...)"